

Compte rendu intersyndical Session d'Automne 2021
Section 10 du Comité National de la Recherche Scientifique
milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation

Liste des membres de la section 10 dont les élus syndiqués

Collège	Nom		Laboratoire	coordonnées
A1	Stéphane Popinet Président	Elu SNCS	δ'Alembert UMR 7190 4, place Jussieu 75005 Paris	stephane.popinet@cnsr.fr
	Tatiana Itina Secrétaire scientifique	Elue SNCS	LabHC UMR 5516 18 rue Benoit Lauras, Bât. F, 42000, Saint-Etienne	tatiana.itina@univ-st-etienne.fr
	Laurent Cordier	Elu SNCS	Institut Pprime UPR 3346 11 Bd Marie et Pierre Curie - TSA 51124 - Site du Futuroscope 86073 Poitiers cedex 9	Laurent.Cordier@univ-poitiers.fr
	Pierre Alexandre Glaude	Nommé	LRGP UMR7274, 1 rue Grandville, 54000 Nancy	pierre-alexandre.glaude@univ-lorraine.fr
	Nadia El Kissi Membre du bureau	Nommée	LRP UMR5520 363 rue de la Chimie – Bât. B 38610 Gières	nadia.elkissi@univ-grenoble-alpes.fr
	Annemie Van Hirtum Membre du bureau	Nommée		
A2	Irina Martin Graur	Elue Snesup	IUSTI UMR 7343, 5 rue E. Fermi, 13453 Marseille	irina.martin@univ-amu.fr
	Frédéric Lefèvre	Elu Snesup	CETHIL UMR 5008 INSA Lyon 69621 Villeurbanne	frederic.lefevre@insa-lyon.fr
	Christophe Menezo	Elu	Fédération de Recherche sur l'Energie Solaire Campus Scientifique 73376 LE BOURGET DU LAC	christophe.menezo@univ-smb.fr
	Guillaume Galliero	Nommé	LFCR UMR 5150 Avenue de l'Université, 64000 Pau	guillaume.galliero@univ-pau.fr
	Catherine Colin	Nommée	IMFT UMR 5502 Univ. Toulouse	colin@imft.fr
	Eva Kovacevic	Nommée		
B1	Laure Pillier	Elue SNCS	PC2A UMR8522 batiment C11 Avenue Mendeleiev 59655 VILLENEUVE D ASCQ	laure.pillier@univ-lille.fr
	Bertrand Garnier	Elu SNCS	LTEN UMRc6607 Polytech'Nantes BP50609 44306 Nantes	Bertrand.garnier@univ-nantes.fr

	Estelle Couallier	Élue SNCS	GEPEA UMR 6144 Boulevard de l'Université 44600 Saint-Nazaire	estelle.couallier@cnrs.fr
B2	Alexandre Labergue Membre du bureau	Elu Snesup	LEMTA UMR 7563 2 avenue de la Forêt de Haye 54500 Vandoeuvre lès Nancy	Alexandre.labergue@univ-lorraine.fr
	Virginie Daru	Elue Snesup	LISN UMR 9015 ENSAM, 151 boulevard de l'hôpital, 75013 Paris	Virginie.Daru@ensam.eu
	Jérôme Morchain	Nommé		
C	Bertrand Cinquin	Elu CGT	UMS pour la plateforme technologique de l'IPGG 6 rue Jean Calvin 75231 PARIS 05	bertrand.cinquin@espci.fr
	Jean-Marie Felio	Elu CFDT	IUSTI – UMR 7343 5 Rue Enrico Fermi 13453 MARSEILLE	Jean-marie.felio@univ-amu.fr
	Roger Garcia	Elu SNPTES	PROMES UPR8521 Tecnosud, Rambla de la Thermodynamique 66100 PERPIGNAN	Roger.Garcia@promes.cnrs.fr

Site officiel du CoNRS, section 10 :

<https://www.cnrs.fr/comitenational/sections/section.php?sec=10>

Site internet informel de la section 10 du CoNRS :

<https://s10cnrs.wixsite.com/section10>

Le site internet informel de la précédente mandature 2016-2021 sera actualisé à partir du mois de janvier 2022. Ce site a pour but d'informer l'ensemble de la communauté relevant de la section 10 du Comité national de la recherche scientifique sur les travaux menés par la section pour la mandature 2021-2026. Ce n'est pas un site officiel du CNRS, ni du Comité national de la recherche scientifique. Les informations qu'il contient doivent donc être considérées comme indicatives et n'engagent pas la responsabilité du Comité national de la recherche scientifique. Ce site contient des informations sur les membres et les unités de la section 10, les concours et les sessions, les rapports de conjecture, les CR intersyndicaux, etc.

...

Composition de la section 10 pour la nouvelle mandature

La nouvelle mandature (membres élus et membres nommés) s'est réunie le 15 septembre 2021. Le président de section, la secrétaire scientifique de section et les membres du bureau ont été élus.

Président : Stéphane Popinet (élu, 1 seul candidat)

Secrétaire scientifique : Tatiana Itina (élue, 1 seule candidate)

Membres du bureau : Alexandre Labergue (élu, 1 seul candidat), Nadia El Kissi (nommée par l'INSIS), Annemie Van Hirtum (nommée par l'INSIS).

Un élu C est invité à participer au bureau.

Session d'automne, octobre 2021

1. Bilan du concours 2021

Concours DR2

Les candidats admis sont tous des candidats classés admissibles par le comité national. Aucune inversion n'a été constatée. 7 candidats ont été recrutés (7 prévus).

BRUNET Philippe	MSC UMR 7057	Paris
CASSAYRE Laurent	LGC UMR 5503	Toulouse
FUBIANI Gwenaël	LAPLACE UPR 5213	Toulouse
LESSHAFFT Lutz	LadHyX UMR 7646	Palaiseau
MERCIER Xavier	PC2A UMR 8522	Villeneuve d'Asq
PODVIN Berengère	EM2C UPR 288	Palaiseau
TERMENTZIDIS Konstantinos	CETHIL UMR 5008	Villeurbanne

Concours CR

Les candidats admis sont tous des candidats classés admissibles par le comité national. Aucune inversion n'a été constatée. 7 candidats ont été recrutés pour le concours 10/02 (6 prévus) et 1 candidate pour le concours 10/03 (1 prévu).

Concours 10/02		
BRANDENBOURGER Martin	IRPHE UMR 7342	Marseille
GAZELI Kristaq	LSPM UPR 3407	Villetaneuse
MIQUEL Benjamin	LMFA UMR 5509	Ecully
PERRARD Stéphane	PMMH UMR 7636	Paris
SCHIAVI Jessica	LRGP UMR 7274	Nancy
STANCAMPIANO Augusto	GREMI UMR 7344	Orléans
THEBAULT Martin	LOCIE UMR 5271	Le Bourget du Lac
Concours 10/03		
CARIO Anaïs	ICMCB UMR 5026	Pessac

2. Informations générales

La session s'est tenue à Paris en présentiel.

Les membres de la nouvelle mandature étaient présents à l'exception de Bertrand CINQUIN (excusé).

Les membres de rang C ont quitté la session lors de l'examen des promotions CRHC.

Les membres de rang B et C ont quitté la session lors de l'examen des promotions DR1, DRCE1, DRCE2.

Candidature des membres du comité de la section 10 pour les CID

Frédéric Lefèvre est candidat en CID 52 (environnement et sociétés : du fondamental à l'opérationnel)

Présentation de la section et bilan de la mandature précédente

Françoise Massines est venue présenter le fonctionnement de la section lors de la précédente mandature.

La section 10 représente 395 chercheurs, à peu près autant que la section 8 (371 chercheurs) et du même ordre de grandeur que les deux autres sections les plus représentées (S04, physique 447 chercheurs et maths 370 chercheurs).

Ils sont répartis dans 84 unités de recherche ; environ 2500 enseignants chercheurs travaillent dans des domaines associés à la section 10.

Les thématiques sont réparties en pourcentage de chercheurs impliqués de la façon suivante : 46% en mécanique des fluides, 20% en plasma, 13% en génie des procédés, 11% en thermique et 10% en combustion. Bien sûr ces thématiques se recoupent et ne sont pas cloisonnées.

Parmi les chercheurs de la section 10, 100 appartiennent à des laboratoires dont la section principale est différente. Il est donc nécessaire de demander à participer aussi aux visites HCERES de ces laboratoires, même si la section n'est pas sollicitée initialement.

28 laboratoires ont 1 seul chercheur de la section 10 (mais d'autres sections peuvent être présentes).

La section comprend 23,5% de femmes.

Elles représentent 26% des DR et 21% des CR.

Actuellement, il y a plus de femmes qui partent à la retraite que de femmes recrutées (16%).

La baisse de pourcentage de femmes dans le recrutement est due à la baisse du pourcentage de femmes parmi les candidats.

L'âge moyen du recrutement est de 33 ans. Il y a eu moins de jeunes candidats proches de la thèse (hormis la dernière année) d'où la difficulté pour diminuer l'âge moyen.

La pression au recrutement est de l'ordre de 10 candidats par poste ouvert, ce qui est bas par rapport à la moyenne des autres sections.

Participation de la section à l'attribution de la PEDR aux chercheurs

Après discussion et présentation des évolutions prévues par la LPR selon laquelle « en 2027 la PEDR devrait toucher 40 % des chercheurs avec un maximum de 6400 euros/an », La section a décidé par vote (15 non, 3 oui et 2 abstentions) de ne pas participer à la sélection des dossiers pour l'attribution de la PEDR en 2022. Les raisons principales sont le manque de

transparence puisqu'il n'est pas possible de communiquer sur les choix et les classements finaux, et le nombre extrêmement restreint de possibilités pour l'instant si l'on ne tient pas compte des PEDR attribuées automatiquement aux nouveaux entrants par le CNRS.

Concours 2022

La section a décidé par vote de ne pas auditionner les candidats DR2 pour l'année 2022. En effet, actuellement, l'ensemble des candidats déposant un dossier doivent être auditionnés, une présélection des dossiers n'est pas autorisée. Une modification de décret serait nécessaire.

La section a décidé par vote de réaliser les auditions des candidats CR en jury plénier (plutôt qu'en sous-jurys). Il y aura donc sélection des candidats CR admis à présenter oralement.

Ces auditions auront lieu entre le 21 et le 25 mars 2022 à Meudon.

Possibilité des membres de la section de candidater à une promotion ou au concours DR2 durant la mandature :

La question a été débattue mais aucun vote n'a été réalisé pour l'instant.

Critères d'évaluation

Les dossiers déposés par les candidats pour la session d'automne 2021 l'ont été sur la base des critères de la mandature précédente, la section a donc décidé de se baser sur ces critères pour les évaluations.

Néanmoins, avant l'étude des dossiers d'évaluation et de promotions, Estelle Couallier, référente parité, a présenté une synthèse des réflexions issues de plusieurs actions du CNRS :

Le webinar : Parité et évaluation non discriminatoire au CNRS (10 mars 2021)

<https://evalequit-cn.sciencesconf.org/resource/page/id/39>

Les ateliers Parité et évaluation non discriminatoire (2019)

<https://evalequit-cn.sciencesconf.org/resource/page/id/27>

Le rapport: Louise Jalowiecki-Duhamel, Hazar Guesmi, Jean-François Guillemoles, Myrtil L. Kahn, Paola Nava, et al.. Parité et évaluation non-discriminatoire au CNRS. [Rapport Technique] Comité Parité, Section 14, Comité National de la Recherche Scientifique CoNRS (mandature 2016-2021). 2021. hal-03311372

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03311372>

Les critères ont donc été discutés et quelques évolutions pourraient être envisagées pour les sessions à venir afin de favoriser l'émergence de nouveaux profils

- Comment mieux valoriser les activités moins visibles (responsabilités qui ne sont pas toujours mises en valeur dans les dossiers si elles ne correspondent pas à une « casquette » officielle) mais qui correspondent à un grand volume de travail ? Et vice versa, une accumulation de casquettes ne présume pas de la façon dont elles sont assumées. Comment clarifier les critères pour que les chercheurs puissent mieux décrire leur façon d'assumer les différentes responsabilités ?
- Lors des promotions, il est envisagé de tenir compte de l'ancienneté dans le grade, et de limiter l'effet des âges « symboliques » pour les passages de grade. C'est un point important pour éviter les biais de genre.
- La prise en compte des mobilités uniquement géographiques peut représenter un biais de genre et les mobilités thématiques doivent être également prises en compte.

3. Échanges avec Jean-Yves Marzin (directeur de l'INSIS) et Fabien Godefert (directeur adjoint scientifique)

Jean Yves Marzin a présenté à la nouvelles mandature quelques chiffres clés du CNRS, de l'INSIS et des sections qui lui sont rattachées.

Certains objectifs de l'INSIS ont été présentés :

- Renforcer l'excellence scientifique
- Favoriser le développement de thèmes émergents
- Encourager l'interdisciplinarité
- Développement à l'international
- Soutenir quand c'est possible l'investissement dans les équipements mi-lourds
- Soutenir financièrement l'installation des nouveaux recrutés (5 k€ du CNRS + 10 k€ de l'INSIS si entre 10 et 15k€ sont attribués par le laboratoire d'accueil)
- Affirmer la place des femmes
- Mettre en avant les actions de la vulgarisation et valorisation
- Valoriser les sciences de l'ingénierie
- Structurer et animer la communauté INSIS

Par an, 20 concours CR, 20 concours IT et 35 mobilités (NOEMI/FSEP) sont ouverts par l'INSIS. Le CNRS encourage ses partenaires à soutenir plus largement les activités des laboratoires avec des IT.

Les candidatures féminines et les candidatures des jeunes chercheurs ayant peu d'expérience après la thèse sont encouragées (le recrutement des chercheurs jeunes est important pour les secteurs en tension, avant qu'ils partent dans l'industrie).

Suivi RH :

L'INSIS organise :

- une journée des nouveaux entrants
- des entretiens avec les CR après 3 ans, 5 ans et 7 ans d'activité.

Promotions :

Jean Yves Marzin déclare que l'Institut a choisi de promouvoir le même pourcentage de femmes que le pourcentage de femmes promouvables dans chaque section et suivant les grades (et non le pourcentage de femmes candidates).

Possibilités de promotions INSIS/section 10 pour la session d'automne 2021 :

- CRHC : 20 pour l'INSIS, 7 promotions minimum sont espérées en section 10
- DR1 : 20 pour l'INSIS, 11 à 12 pour la section 10
- DRCE1 : entre 3 et 6 pour l'INSIS, 1 à 3 pour la section 10

Concours 2022 :

Jean-Yves Marzin indique que 21 postes seront ouverts pour les CR au sein de l'INSIS :

- 1 en section 4 (INP physique des atomes, molécules et plasmas, optique, laser),
- 5 en section 8 (INSIS micro et nanotechnologiques, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétismes, énergie électrique),
- 5 en section 9 (INSIS mécanique des solides, matériaux et structures, biomécanique, acoustique),
- 7 en section 10 (INSIS milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation),

- 1 en section 28 (INSB pharmacologie, ingénierie et technologies pour la santé, imagerie biomédicale),
- 1 en section 30 (INEE et INSU surface continentale et interfaces)
- 1 en section 55 (commission interdisciplinaire CID science et données)

Des coloriages (3 ou 4 pour la section 10) pourront avoir lieu après échanges avec la section, mais aucun fléchage n'est prévu cette année.

Discussion avec Fabien Godeferd sur les coloriages

Cette discussion a eu lieu en session partielle (collèges A1 et A2) le jeudi 14 octobre. Pour rappel il y avait eu pour le concours CR 2021, 4 coloriages : matière molle et procédés, couplages fluide-interface, systèmes énergétiques, biocarburants/hydrogène et 3 recrutements correspondants.

Pour les 7 postes CR du concours 2022, les 4 coloriages suivants sont proposés :

- fluides actifs et interfaces (fluide ou fluide/solide, transport aux interfaces), transversalité (fluides, plasmas, procédés, etc.)
- procédés d'ingénierie verte (au sens large)
- écoulements polyphasiques : fluide/gaz, fluide/particules, (e.g. effluents)
- plasmas « de cœur » (déjà recruté sur plasma/interface, plasma/matière)

Une discussion a eu lieu à l'INSIS sur l'opportunité d'un coloriage « analyse de données, apprentissage, etc. », mais un poste INSIS a été ouvert sur ce thème dans la nouvelle CID 55.

Postes de DR2 : 19 postes sont prévus à l'échelle de l'institut

- 7 en section 8
- 5 en section 9
- 7 en section 10

DR externes

10 postes ont été budgétés par le CNRS, mais l'INSIS n'a pas budgété de poste cette année.

Médailles :

Peuvent être présentés pour la médaille de bronze des CR ou MCF de la section ayant une belle dynamique de début de carrière (1 femme et 1 homme).

Peuvent être présentés pour la médaille d'argent des DR ou PR de la section ayant une belle dynamique de milieu de carrière (1 femme et 1 homme).

Questions/réponses

Section : Le dossier mis à disposition des chercheurs pour faire leur demande de promotion n'est pas optimal. Est-ce que des modifications sont prévues ?

JYM : Les suggestions d'amélioration sont les bienvenues et sont à remonter via l'assistante de section ou via Fabien Godeferd. *Il est à noter par ailleurs que cette question a été soulevée par l'ensemble des sections et que ce point sera discuté en particulier en CPCN en janvier 2022.*

Section : Quelle est la position de l'INSIS sur l'endopromotion ?

JYM : Il existe une différence entre concours (CR, DR2) et promotions (CRHC, DR1, DRCE). Jean Yves Marzin rappelle que pour les promotions la section fait des propositions. Le CNRS peut

ensuite décider de promouvoir toute personne ayant déposé un dossier. Dans ce cadre, l'INSIS souhaite que la section n'évalue pas les dossiers des membres siégeant. L'INSIS prenant alors une décision sans aucun avis de la section.

Section : Certaines unités en ZRR rencontrent des difficultés pour le renouvellement de collaborations avec des équipes étrangères avec lesquelles elles ont déjà travaillé. Cela les met en mauvaise posture vis-à-vis des partenaires et ne facilite pas le développement à l'international.

JYM : Il faut choisir les collaborateurs parmi les pays sans restriction. Il n'est pas possible de fournir des explications pour les refus obtenus. Ceux-ci peuvent être dus à la personne, à l'unité, au pays ou au sujet. Par exemple, des travaux utilisés en recherche pour le civil peuvent être utilisables dans le domaine militaire et doivent donc faire l'objet d'une vigilance accrue.

Section : Est-ce que les visites HCERES vont être supprimées ?

JYM : L'HCERES ne souhaite pas maintenir les visites qui apportent peu de valeur ajoutée (par exemple en SHS ou quand il n'y a pas d'équipement particulier). Les échanges avec le personnel peuvent se faire autrement. En revanche, pour les laboratoires à forte consonance expérimentale, il est important de se déplacer. Jean Yves Marzin exprime le souhait que les visites soient maintenues.

La section note qu'au-delà de la visite du laboratoire il y a des moments d'échanges très importants pour le personnel de soutien qui ne peut se faire qu'en présentiel. Et cela est valable, quelle que soit la taille du laboratoire.

4. Dossiers évalués

167 demandes ont été traitées, parmi lesquelles 15 demandes « unités » et 152 demandes « chercheurs ».

Concernant les « unités »

- Expertises (*projet ou suivi ou intégration équipe ou restructuration*) :
2 dossiers à évaluer, 1 « avis très favorable », 1 « avis favorable »
- Changements de directeurs d'unité
3 dossiers à évaluer, 3 « avis très favorable »
- Renouvellement d'association avec le CNRS
4 dossiers à évaluer, 1 « avis favorable », 3 « pas d'avis » (dus à l'absence de dossier HCERES du fait du décalage des visites)
- Écoles thématiques
6 dossiers à évaluer, 4 « avis très favorable, 2 avis favorable »
La section 10 demande à ce qu'il soit fait un retour au porteur du projet d'Ecole Thématique (envoi de l'avis de la section), ce qui n'est pas fait jusqu'à présent.

Concernant les « chercheurs »

- **Confirmations d'affectation**
Les 8 **CR** admis au concours en 2021 ont vu leur affectation confirmée et un directeur de recherche externe attribué en accord avec toutes les parties.
Le rôle du « directeur de recherche » (qui peut être un enseignant-chercheur) est de suivre le début de carrière du chercheur pendant la première année, en s'assurant à travers des entretiens réguliers du bon déroulement de son projet de recherche et de son insertion dans le laboratoire. Il est à noter que la nouvelle règle est que ce directeur de recherche ne peut pas appartenir au laboratoire d'accueil.

L'affectation des 7 **DR** admis au concours 2021 a été confirmée.
- **Titularisations**
7 dossiers à évaluer, 7 « avis favorable »
- **Évaluations des chercheurs des laboratoires**
60 dossiers à évaluer, 59 « avis favorable », 1 « avis différé »
- **Changement de section** : une demande, un avis favorable
- **Evaluation permanente par une deuxième section** : une demande, un avis favorable

- **Évaluations suite à un avis différé**

2 dossiers, 2 « avis favorable »

- **Médailles**

La section a proposé une femme et un homme pour la médaille de bronze et une femme et un homme pour la médaille d'argent.

La section a décidé, afin d'épargner des déceptions aux nominé(e)s qui ne seront pas in fine retenu(e)s par la direction du CNRS, de ne pas communiquer leur nom avant de connaître la décision finale (annoncée généralement en février).

- **Promotions**

- **Promotions CRHC**

13 dossiers soumis, 9 classés (7 espérés pour la section 10)

Il faut noter la grande qualité des dossiers présentés par plusieurs femmes de la section qui n'ont peut-être pas eu l'opportunité ou la volonté de candidater à un poste de DR à un moment de leur carrière, mais qui avaient un dossier de qualité suffisante pour cette perspective.

- **Promotions DR2 DR1**

33 dossiers soumis, 10 classés (une vingtaine de possibilités pour l'INSIS)

- **Promotions DR1-DRCE1**

18 dossiers soumis, 4 classés (7 possibilités pour l'INSIS)

- **Promotions DRCE1-DRCE2**

2 dossiers soumis, 2 classés

5. Discussions diverses

1. Concernant les critères

Différents points ont été abordés en session concernant l'évolution des critères d'évaluation :

- Si le candidat a une expérience en industrie, comment en tenir compte ?
- Les données quantitatives (nombre de publications, facteur d'impact, H index par exemple) sont des informations qui peuvent être utiles dans un dossier, mais elles ne constituent pas le cœur de l'évaluation. Si on ne tient pas compte de nombre de publication, faut-il quand même tenir compte d'indice de citation, par exemple ?

2. Concernant le formulaire/formes des dossiers

- Le nouveau format du dossier à déposer a été mis en place sans concertation avec le comité national. Cela a pu poser des difficultés pour les candidats et les évaluateurs.
- Il a été remarqué et souligné que suivant les candidats, le nouveau formulaire d'évaluation a été compris très différemment. Il sera nécessaire de le revoir et d'ajouter une note explicative.

- Dans les dossiers d'évaluation, il est demandé de préciser le pourcentage des différentes activités, mais il n'est pas précisé si cela correspond à l'ensemble de la carrière et/ou à la période de référence ?

3. Rôle de l'Institut

- Question d'évaluation de certaines promotions (hors concours) : les membres de la section ont légalement le droit de demander une promotion pendant leur mandat. Mais l'endopromotion fait débat au sein du comité national. L'Institut envisage d'évaluer lui-même les dossiers des membres du comité national. Cette question est encore discutée.